

N° 2025-013

OBJET :

*Budget principal – Décision  
modificative n° 3*

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 janvier 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERMANT Rebecca, MARTEL Mi-reille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....24  
pour : .....24  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données par :

- Mme VERNET Josette à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- Mme LEFANT Myriam à M. BERGER Jean-François,
- M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- M. MUFFAT Jean-François à Mme TRABICHET Yannick.

Monsieur MORAND Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	023	+ 22 700,00 €
Recettes de fonctionnement :	7811/042	+ 22 700,00 €
Dépenses d'investissement :	28031/040	+ 22 700,00 €
Recettes d'investissement :	021	+ 22 700,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- vote les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELa Présidente  
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance  
Jean-Claude MORAND